

Date de la convocation	14 mai 2025
Membres en exercice	18
Présents	10
Représentés	4

**BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 28 mai 2025**

**n°D20250528 – 17a**

**Objet : Protocole transactionnel lié aux travaux de réhabilitation du chemin d'accès du réservoir d'eau potable d'Auzielle et à la répartition de ses frais d'entretien**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

**Vu** la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 13 février 2025 ;

**Considérant** le point B6.1 des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31 ;

**Considérant** que le SICOVAL a transféré à Réseau31, lors de son adhésion le 1er janvier 2010, les compétences de Production, Transport et Stockage de l'eau potable, et que Réseau31 prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement et d'investissement des ouvrages de stockage, y compris l'entretien du réservoir d'Auzielle ;

**Considérant** que le chemin d'accès dessert à la fois les habitations de Madame Michèle SEGAFREDO et Monsieur Louis MENEGHIN et le réservoir d'eau potable ;

**Considérant** que ce chemin, régulièrement emprunté par les services techniques de Réseau31 pour la gestion du réservoir, est dans un état de dégradation nécessitant une remise en état ;

**Considérant** que Madame SEGAFREDO et Monsieur MENEGHIN demandent une participation du SICOVAL et de Réseau31 aux frais de réparation ;

**Considérant** que la présente transaction est régie par les dispositions des articles 2044 et suivants du Code Civil et qu'elle définit la prise en charge de cette remise en état et la répartition des frais d'entretien futurs ;

**Considérant** qu'en raison de la gêne occasionnée durant de nombreuses années sans prise en charge financière de l'entretien, il est proposé que Réseau31 prenne en charge exceptionnellement 70% des frais de remise en état du chemin, selon le devis visé dans le protocole (total des travaux 9 812 € TTC), soit un montant de 6 868,40 € nets, et qu'à l'avenir, Réseau31 contribue à 32,2% des frais d'entretien du chemin, selon la clé de répartition détaillée en annexe 2 du protocole, calculée au prorata du nombre de passages des véhicules de chaque partie sur une année.

**Vu** le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

**Décide**

**Article 1 :** d'approuver le protocole transactionnel, ci-joint, lié aux travaux de réhabilitation du chemin d'accès du réservoir d'eau potable d'Auzielle et à la répartition de ses frais d'entretien ;

**Article 2 :** d'autoriser le Président à signer le protocole.

Résultat du vote	Pour	14	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

**Sébastien VINCINI**  
Président



Annexe(s) : Protocole Transactionnel

## PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

### ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne Réseau 31, ZI de Montaudran – 3, rue André Villet – 31 400 Toulouse, représenté par son Président, Monsieur Sébastien VINCINI, dûment habilité par une délibération du Bureau Syndical du .....

ci-après dénommé « RESEAU31 »

Madame Michèle SEGAFREDO, demeurant lieu-dit : « Cesses », 31 650 AUZIELLE

ci-après dénommée « Madame SEGAFREDO »

Monsieur Louis MENEHIN, demeurant lieu-dit : « Cesses », 31 650 AUZIELLE

ci-après dénommé « Monsieur MENEHIN »

conjointement dénommés les « parties »

### PREAMBULE

#### **Il est préalablement rappelé ce qui suit :**

La Communauté d'Agglomération du SICOVAL a transféré à Réseau31, lors de son adhésion le 1<sup>er</sup> janvier 2010, les compétences Production, Transport et Stockage du domaine de l'eau potable, Réseau31 assure la charge de l'ensemble des frais de fonctionnement et d'investissement des ouvrages de stockage mis à disposition.

A ce titre Réseau31 doit assurer l'ensemble des frais relatifs à l'exploitation du réservoir d'Auzielle.

Un chemin d'une longueur de 150 mètres environ dessert les habitations de Madame SEGAFREDO et de Monsieur MENEHIN situées lieu-dit : « Cesses » à AUZIELLE. Ce chemin est également le chemin d'accès au réservoir d'eau potable d'Auzielle. Il est donc régulièrement emprunté par les services techniques de RESEAU31 pour assurer la gestion du réservoir d'eau potable, construit en 1963, situé juste derrière les habitations de Madame SEGAFREDO et de Monsieur MENEHIN, comme indiqué sur l'extrait de plan ci-joint en annexe 1.

Aujourd'hui, ce chemin est détérioré, ce qui implique une remise en état de celui-ci. Madame SEGAFREDO et Monsieur MENEHIN demandent une participation aux frais de réparation.

La présente transaction est régie par les dispositions des articles 2044 et suivants du Code Civil.

#### **Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> : OBJET DE LA TRANSACTION**

Les dégradations du chemin sont dues aux passages des véhicules, ainsi qu'à l'usure du temps. Il y a quelques années, Monsieur MENEHIN a fait réparer ponctuellement ce chemin à ses frais sans solliciter une compensation financière de RESEAU31. A ce jour, l'état de ce chemin nécessite des travaux de reprofilage et ponctuellement un renforcement en grave ciment. Un enduit bi-couche doit être ensuite réalisé sur l'ensemble de la surface. Le devis des travaux ci-joint en annexe 2 établi au nom de Madame SEGAFREDO et de Monsieur MENEHIN s'élève à 8 920,00 € HT, assujéti d'un taux de TVA à 10%, soit 9 812,00 TTC.

#### **ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DE RESEAU31**

Au vu de la gêne occasionnée durant de nombreuses années, de l'absence de règles de prise en charge financière d'entretien, et du fait qu'aucune participation de la collectivité n'ai eu lieu sur les précédentes remises en état de ce chemin, RESEAU31 accepte de prendre à sa charge 70 % du montant TTC du devis susvisé, soit une somme de 6 868,40 € nets.

Réseau31 versera 50 % de cette somme, soit 3 434,20 € nets, à Madame SEGAFREDO et les 50 % restant à Monsieur MENEHIN.

#### **ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DE MADAME SEGAFREDO ET DE MONSIEUR MENEHIN**

Madame SEGAFREDO et Monsieur MENEHIN réalisent les travaux de reprise du chemin par leurs propres moyens selon les prescriptions et les normes techniques permettant le passage des véhicules de Réseau pour surveiller et entretenir le château d'eau attenant.

Concernant l'objet du présent protocole, Madame SEGAFREDO et Monsieur MENEHIN s'engagent, par ailleurs, à abandonner toute prétention relative à un quelconque chef de préjudice et à se désister de toute instance à venir.

#### **ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ENTRETIEN DU CHEMIN APRES LA REALISATION DE CES TRAVAUX**

Après réalisation de ces travaux, si ce chemin nécessite des travaux de goudronnage ou autres dans les années futures, la répartition des coûts sera calculée au prorata du nombre de passage des véhicules de chaque partie sur une année comme indiqué dans l'annexe 3 ci-jointe.

#### **ARTICLE 5 : RENONCIATION A RECOURS**

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025

ID : 031-200023596-20250528-BS\_20250528\_17A-DE



Conformément à l'article 2052 du Code Civil, les parties, plus généralement, renoncent à toute action et à tout recours devant les juridictions administratives ou judiciaires relatives à l'objet du présent protocole.

**ARTICLE 6 : CONFIDENTIALITE**

Les parties s'engagent à garder la plus stricte confidentialité sur le contenu de la présente transaction et plus généralement sur l'ensemble des faits y ayant trait.

Fait le en trois exemplaires originaux

Les propriétaires

Pour RESEAU31

*(mention manuscrite*

*(mention manuscrite*

*« Bon pour renonciation à tout recours »)*

*« Bon pour renonciation à tout recours »)*

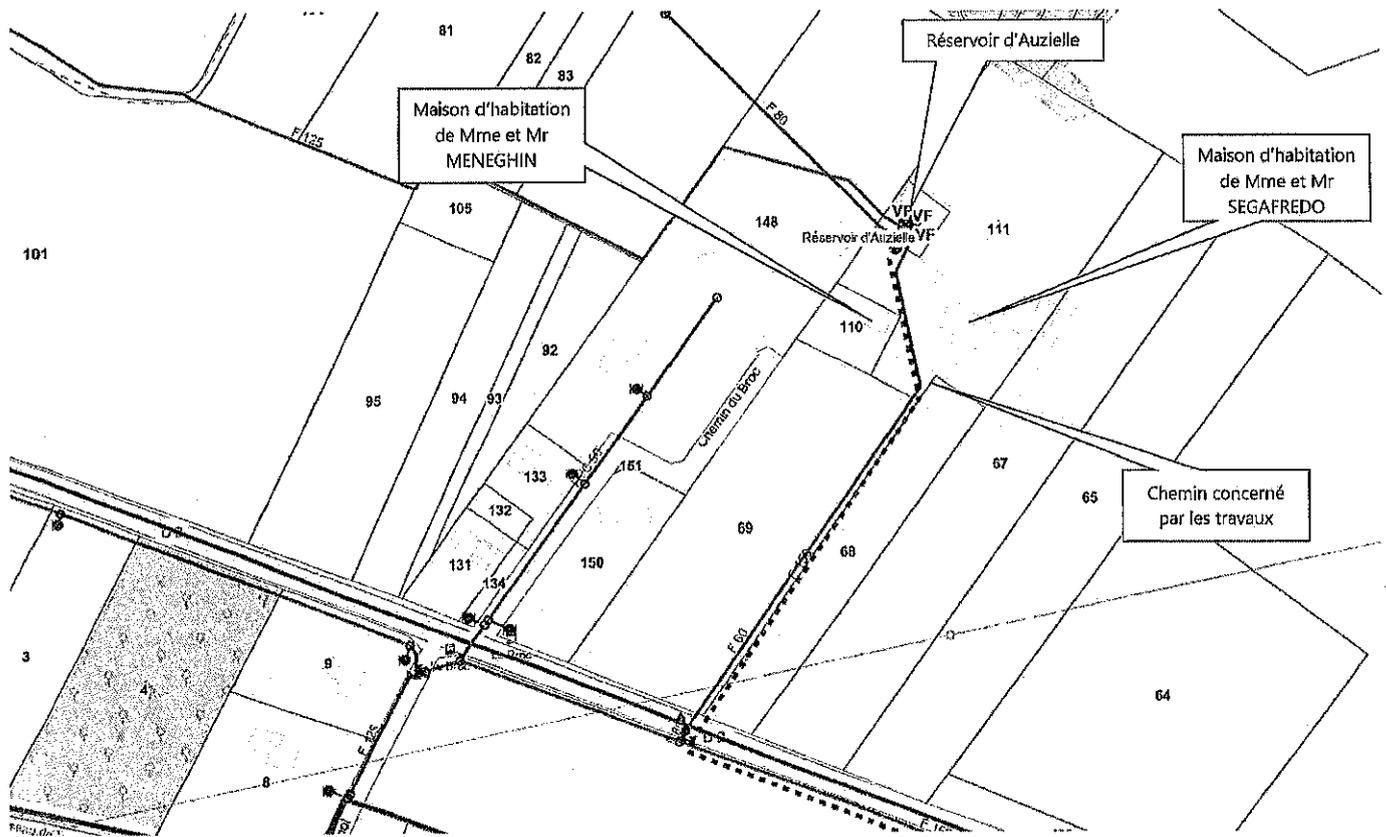
**Michèle SEGAFREDO**

**Louis MENEGHIN**

**Sébastien VINCINI**  
Président



# EXTRAIT DE PLAN - ANNEXE 1



# ANNEXE 2

## SARL MELLET XAVIER

Travaux Publics  
 165 impasse d'en clavié  
 31450 VARENNES  
 Tél : 05.61.81.27.00  
 Port : 06.75.10.74.64  
 mail : xavier.mellet0409@orange.fr

DATE : 03/12/2024  
 PORT : 06 76 88 68 54  
 N° DEVIS : 2804  
 Mail : alain.segafredo@wanadoo.fr

TERRASEMENT

EMPIERRREMENT



GOUDRONNAGE

SABLE COULEUR

Mme SEGAFREDO Michèle  
 Mr MENEHIN Louis  
 lieu dit Cesses  
 31650 AUZIELLE

DESIGNATION DES TRAVAUX A REALISER A LA DEMANDE DU CLIENT QUI RESTE MAITRE D'OEUVRE	QUANTITES		PRIX UNITAIRE	MONTANT EN EUROS
1/ Transport des matériaux et du matériel			FORFAIT	250,00
2/ Balayage	414	m2	2,00	828,00
3/ Renforcement à la grave ciment de la zone de goudron dégradée	60	m2	28,00	1680,00
4/ Goudronnage en <u>Bi-couches</u> : Une couche graviers 6/10 à sec Deux couches émulsions + graviers 2/4	474	m2	13,00	6162,00
Travaux prévus : JUIN - JUILLET 2025				
SI VOUS ACCPECTEZ LE DEVIS, MERCI DE NOUS RETOURNER LE DEVIS DATE ET SIGNE PAR VOS SOINS AVEC LA MENTION "BON POUR ACCORD" SOIT PAR COURRIER OU PAR MAIL				
L ENTREPRISE NE PREND PAS D'ACOMPTE MAIS NOUS VOUS DEMANDONS DE REGLER A LA FIN DU CHANTIER				
TOTAL H.T				8920,00
TVA 10%				892,00
MONTANT T.T.C				9812,00

SARL au capital de 7500 € RCS Toulouse 491 803 615 RM 1954 06 31 N° Siren 491 803 615  
 N° Siret 491 803 615 0013 N° TVA : FR20491803615  
 Crédit Agricole code banque 13106 code guichet 00500 20001266212 35  
 FR76 1310 6005 0020 0012 6621 235

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025



ID : 031-200023596-20250528-BS\_20250528\_17A-DE

**ANNEXE 3****REPARTITION DES COÛTS D'ENTRETIEN DU CHEMIN D'ACCES AU RESERVOIR D'AUZIELLE**

Utilisateurs	Fréquence			Nombre de jours	Répartition en %	Coût estimé des travaux	Répartition du coût par utilisateurs
Mr MENEGHIN	0,5 fois / jour	0,5	365	182,5	22,60%		0,00 €
Mme SEGAFREDO	1 fois / jour	1	365	365	45,20%		0,00 €
RESEAU31 / SICOVAL	5 fois / semaine	5	52	260	32,20%		0,00 €

TOTAL				807,5			
-------	--	--	--	-------	--	--	--